



L'Édito

Chères Preixanaises, Chers Preixanais,

Nous voici installés en 2015 et la vie communale a été et va être rythmée à court terme par différents événements importants.

Notre village a connu de la mi-janvier à la mi-février le recensement de sa population. Vous y avez participé et je remercie chacun et chacune d'entre vous de son actif concours et de l'accueil réservé aux deux agents recenseurs désignées par la commune. Je tiens à féliciter Mesdemoiselles Thiéry et Raynaud pour l'efficacité et la rigueur de leur travail.

Le mois prochain, vous serez invités à accomplir votre devoir de citoyen en participant aux élections départementales. Vous élirez les conseillers départementaux du nouveau canton "Carcassonne III" composé d'une partie de Carcassonne-Ville, d'Alairac, de Lavalette, de Roullens, de Preixan, de Rouffiac d'Aude et de Montclar. Ces élections sont des élections de proximité, le Conseil Départemental (anciennement dénommé Conseil Général) étant un partenaire important pour le développement de chaque commune. En 2015, un dispositif nouveau a été mis en place dans l'Aude qui consiste à mettre en ligne, sur un site Internet dédié, les professions de foi et les bulletins de vote des candidats de chaque canton. Vous pourrez consulter, plus particulièrement, les documents des cinq listes de binômes de candidats de notre canton.

Durant les deux premiers mois de l'année, des travaux ont été entrepris et réalisés.

Les agents communaux ont poursuivi l'entretien des fossés et des ruisseaux.

Ils ont, également, rénové deux salles de l'ancienne école dont une salle dédiée, dorénavant, à la bibliothèque municipale. Madame Guthmuller a su aménager ce nouvel espace de telle sorte qu'il soit agréable et a achalandé les étagères de livres donnés par les particuliers et choisis à la bibliothèque départementale. Elle accueillera et conseillera bénévolement tout visiteur du plus jeune au plus ancien avec plaisir. Je vous invite à faire vivre cette bibliothèque. (photo ci-contre)

Un autre projet est en cours de réalisation. L'aire de jeux avait été fermée au public depuis octobre 2014 pour raison de sécurité. En ce début d'année, l'ensemble des jeux a été retiré et il est programmé à très court terme l'aménagement d'un nouveau espace répondant aux exigences de sécurité définies par les normes européennes.

Je terminerai cet édit par deux points touchant au civisme de chacun. Il apparaît que certaines rues et trottoirs soient le lieu privilégié des excréments animaliers et de stockage privés de matériaux de construction. J'en appelle aux propriétaires de chiens errants et aux particuliers afin qu'ils prennent conscience que les rues et trottoirs appartiennent au domaine public et que celui-ci doit rester un espace collectif de passage propre et libre d'accès pour tous.

Sincèrement.

Patricia Dhumez, Maire.

Dans ce numéro :

- **Édito du Maire**
- **Comptes rendus des conseils municipaux**
- **Preixan pratique**
 - Les détecteurs de fumée
 - La bibliothèque communale
 - Les élections départementales
 - Opération brioche
 - L'agence postale
 - Bibliothèque communale
 - Le dicton occitan
- **Un peu d'Histoire**
 - L'année 1915
- **Rubrique santé**
 - L'hypertension artérielle
- **Vie locale**
 - L'école et le restaurant scolaire
 - Le 3^{ème} Âge
 - Le Rugby à XIII
 - Le Comité des Fêtes
 - Le carnaval
 - Le Relais de Preixan
 - Le carnet
- **Communication**
 - S'abonner à l'info lettre



Conseil Municipal du 11 décembre 2014

Recensement 2015 : désignation d'un deuxième agent recenseur :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la visite du Superviseur de l'INSEE, celui-ci a indiqué qu'il est nécessaire de désigner un deuxième agent recenseur car la liste des habitations de la commune de PREIXAN s'est allongée. Madame le Maire propose de nommer Madame RAYNAUD Coralie comme deuxième agent recenseur de la commune. Madame le Maire propose que la dotation attribuée par l'État pour le recensement soit accordée en son intégralité à Madame THIERY Emilie. De même, Madame le Maire propose que Madame RAYNAUD Coralie soit rémunérée au prorata du nombre de logements recensés. Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents. Une délibération ainsi qu'un arrêté de nomination seront rédigés.

Rétrocession de la voirie au lotissement les Mûriers :

Madame le Maire informe les membres du Conseil du courrier de Monsieur BONNET dans lequel celui-ci fait part de son souhait de rétrocéder la voirie du lotissement Les Mûriers à la commune. Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au sein de son courrier Monsieur BONNET explique qu'il ne souhaite pas payer les frais notariés relatifs à cette rétrocession. Afin de déterminer si la commune accepte cette rétrocession et, par conséquent, de prendre à sa charge les frais notariés y afférents, Madame le Maire propose de voter à bulletins secrets.

Après avoir voté, les membres du Conseil Municipal ont décidé, à la majorité, avec 8 voix OUI, 5 voix NON et 1 voix BLANCS, d'accepter cette rétrocession et d'en régler les frais notariés y afférents.

Madame BONNET Marie-José n'a pas pris part à la discussion ni au vote.

Une délibération sera rédigée.

Décision du CTP :

* Validation des horaires du service technique :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire concernant les nouveaux horaires du service technique. Cette décision prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2015. Une délibération sera rédigée.

* Validation des modifications de contrats des employées de l'école :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire quant à l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail des employées qui travaillent à l'école en accord avec celles-ci, à compter du 1^{er} Septembre 2014.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les arrêtés modificatifs de durée hebdomadaire de travail ont été pris. Une délibération sera rédigée.

Décision modificative n°5 :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette décision modificative n'a plus lieu d'être.

Aide sociale exceptionnelle :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du décès de Madame LEONHART Elisabeth. Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la situation catastrophique dans laquelle se retrouve sa fille, Astrid KLENZ, âgée de 24 ans, sans emploi. Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une aide financière d'un montant maximal de 1 000 euros à cette jeune femme, comprenant notamment le paiement d'une partie des frais d'obsèques. Après avoir voté, les membres du Conseil Municipal ont décidé à la majorité des membres présents d'accepter la proposition faite par Madame le Maire avec 14 voix OUI et 1 ABSTENTION. Une délibération sera rédigée.

Questions diverses :

Madame le Maire propose de mettre en place un service de mise à disposition de l'aspirateur-broyeur de la commune. Les déchets verts seraient récoltés par les employés communaux à l'aide du camion communal contre facturation. Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le dépôt en Préfecture du Plan d'Accessibilité devait être effectué au plus tard au 31 Décembre 2014. Toutefois, ce dépôt a été reporté au 25 Septembre 2015. Par la même occasion, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société VERITAS est venue contrôler les bâtiments communaux pour la mise en conformité. Un devis a été demandé. .../

Installation de détecteur de fumée

Tous les lieux d'habitation (appartement, maison) devront être équipés d'au minimum un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015.

Objectifs

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre :

- de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie,
- et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

Installation

Le détecteur doit être fourni et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location, d'ici le 8 mars 2015.

Avant cette date et si le logement est occupé par un locataire, une alternative est offerte au bailleur qui peut :

- soit fournir le détecteur à son locataire,
- Soit lui rembourser l'achat.

Vérification et entretien

À partir du 8 mars 2015, la vérification de présence et du bon fonctionnement du détecteur sera faite au moment de la mise en location du logement lors de l'état des lieux d'entrée.

Le décret n° 2015-114 du 2 février 2015-Art.1 modifiant l'article R 129-13 dispose que la responsabilité de l'installation du détecteur de fumée normalisé mentionné à l'article R. 129-12 incombe au propriétaire et la responsabilité de son entretien incombe à l'occupant du logement. Cependant, ces deux responsabilités incombent :

— au propriétaire pour les logements à caractère saisonnier, les logements-foyers visés au R. 351-55 dont la gestion est assurée par le propriétaire ou par un organisme autres que ceux mentionnés à l'article L. 365-4, les résidences hôtelières à vocation sociale, les logements attribués ou loués en raison de l'exercice d'une fonction ou d'un emploi et les locations meublées ;

— aux organismes agréés mentionnés à l'article L. 365-4 exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale pour les logements-foyers et logements familiaux gérés par ces organismes.

Aller plus loin : service-public.fr

PREIXAN Pratique

Ouverture de la nouvelle bibliothèque communale

Depuis le 15 février 2015, la bibliothèque communale met à la disposition des Preixanaises et Preixanais des livres pour les jeunes et moins jeunes dans un nouvel espace.

Les heures d'ouverture au public sont :

- ♦ le jeudi de 14h à 17h,
- ♦ le samedi de 9h à 12h.



La bibliothèque communale est installée dans une **salle de l'ancienne école**, située derrière le bureau de Madame le Maire.

Pour y accéder, **l'entrée se fait par le préau de l'ancienne école**, (porte à gauche du défibrillateur).

N'hésitez pas à venir flâner, feuilleter, vous faire conseiller dans un lieu approprié à la lecture.

Le meilleur accueil vous sera réservé.

La bibliothèque communale recueille tout don de livres, en bon état, romans, livres d'histoire et biographies, livres documentaires, livres destinés à la jeunesse, essais, etc.

Élections départementales 2015

Les électeurs français inscrits sur les listes électorales éliront les conseillers départementaux lors des prochaines élections départementales.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux élus pour une durée de 6 ans.

Le 1^{er} tour de ces élections aura lieu le dimanche 22 mars 2015 et le 2nd tour, le dimanche 29 mars 2015.

Le bureau de vote situé à la mairie sera ouvert de 8 h à 18 h.



/... Madame le Maire procède à la lecture du courrier de l'association PREIXI'VALS daté du 20 Novembre 2014 informant de la dissolution de l'association.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en œuvre de la directive européenne relative à l'évaluation et la gestion du bruit généré par la RD118.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'a eu lieu la première campagne de contrôle de la qualité de l'air à l'école du village du 08 au 12 Décembre 2014.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'inscrire la commune sur un système d'avertissement APIC, sur internet, qui consiste en l'avertissement d'autres communes aux pluies intenses.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général a mis en place une enquête publique dont le but est la prévention et la gestion des déchets non dangereux de l'Aude du 08 Décembre au 09 Janvier 2015. Le dossier est consultable sur : www.aude.fr/plandedechets11.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la visite de Madame PERIN, concernant l'étude des chantiers d'insertion. Après s'être rendues sur divers points du village, il en a été conclu que seront retenus comme possibles chantiers d'insertion : le mur de la rue de l'église, le mur du bas du restaurant rue du Grand Tour et le petit mur extérieur au cimetière. La commission de Carcassonne Agglo se tiendra début 2015.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'antérieurement, chaque année, il été accordé aux employés communaux la demi-journée de réveillon. Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le Conseil souhaite faire perdurer cette coutume. Après avoir voté à bulletins secrets, les membres du Conseil Municipal ont décidé à la majorité avec 5 voix OUI, 9 voix NON et 1 BLANC, de ne pas accorder cette demi-journée aux employés communaux.

Madame le Maire procède à la lecture du mail de Madame BOURREL qui souhaite ramasser du bois dans le village. La commission environnement doit étudier cette demande.

Conseil Municipal du 15 janvier 2015

Titularisation d'un agent :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'actuellement Mme ORTEGA Marion est ATSEM Stagiaire sur la commune et que ce statut prend fin au 31 janvier 2015. Mme ORTEGA Marion, ayant accompli cette année de stage avec succès, Madame le Maire propose de titulariser celle-ci à raison de 26 heures hebdomadaires annualisées.

Mme ORTEGA Brigitte s'étant retirée et après délibération, les membres du Conseil ont décidé à l'unanimité, soit treize voix POUR, de titulariser Mme ORTEGA Marion à compter du 1^{er} février 2015. Une délibération et un arrêté seront rédigés.

Fixation du taux concernant les possibilités d'avancement de grade :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur FUENTES Antoine, agent technique territorial de la commune depuis 2007, peut prétendre en 2015 à un avancement de grade. Madame le Maire précise que le Conseil devra attendre l'avis de l'instance compétente du Centre de gestion avant de valider cet avancement.

Régie de recettes des travaux :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il paraît opportun qu'une régie des recettes des travaux soit créée afin de mettre à disposition des habitants de la commune le souffleur/broyeur sous le contrôle des agents communaux contre facturation du temps de travail de 50 euros par heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la création de cette régie à l'unanimité. Une délibération sera rédigée.

Indemnité d'administration et de technicité des agents :

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider l'octroi de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents communaux pour l'année 2015. Après discussion, le Conseil reconduit l'octroi à l'unanimité de cette indemnité pour 2015.

Démarche de prévention d'évaluation des risques professionnels:

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette démarche est une obligation légale.

.../

/... Le Centre de Gestion propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Madame le Maire demande au Conseil de s'engager dans la réalisation de cette démarche, de déposer un dossier de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité ces propositions. Une délibération sera rédigée.

AMA : Appel aux dons pour les sinistrés de l'Aude :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Association des Maires de l'Aude fait appel aux dons pour les sinistrés de l'Aude ayant subi les graves intempéries de novembre 2014. Madame le Maire annonce, que ces derniers jours, a été reçu en Mairie un appel aux dons similaire de la part de l'Association Aude Solidarité. Madame le Maire propose au Conseil d'apporter une aide financière aux sinistrés de 500 euros et de répartir cette somme entre les deux associations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valide la proposition de dons de 500 euros à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION et valide la proposition de répartition égale entre les deux associations à 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION. Une délibération sera rédigée.

Jours fériés accordés aux agents en 2015 :

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'en 2015 deux ponts sont à dénombrer à l'Ascension et au 14 juillet et demande la conduite à tenir.

Après discussion, les membres du Conseil décident d'accorder aux agents concernés, en supplément des jours fériés officiels, le vendredi 15 mai et le lundi 13 juillet 2015.

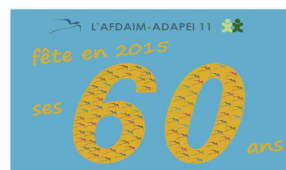
Questions diverses :

Madame le Maire informe le Conseil du changement d'opérateur pour l'eau et l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2015. CARCASSONNE AGGLO a décidé, après appel d'offre du marché, de déléguer à VEOLIA certaines prestations de notre commune.

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'en date du 26 décembre 2014 M. Jérôme VALINA, conseiller municipal, lui a fait part dans un mail de son souhait de ne plus être vice-président de la Commission Information-Communication et de se retirer de la Commission Patrimoine-Environnement.

Madame le Maire communique à l'assemblée deux rendez-vous importants à venir : la visite du Président du Conseil Général, M. André VIOLA, le vendredi 16 janvier 2015 à 10h00 et la tenue de la Réunion Publique de CARCASSONNE AGGLO pour « MON 2020 » le mardi 3 février 2015 à 18h30.

Appel à votre générosité



Les brioches des Hirondelles 2015

L'AFDAIM-ADAPEI 11 lance un appel à la générosité publique, qui aura lieu du **lundi 30 mars au dimanche 5 avril prochain**.

Cette opération est, certes, vitale pour l'Association, mais c'est aussi pour elle l'occasion de lancer une vaste communication sur le handicap mental, ses origines, ses causes, ses besoins encore insatisfaits et de provoquer un grand élan de solidarité envers ceux d'entre nous qui n'ont pas la chance d'être « comme tout le monde ».

L'Association fête, en 2015, ses 60 ans. La «BRIOCHE DU 60^{ème}» sera donc cette année améliorée : **un gâteau d'anniversaire plus gros** et d'une durée de conservation plus longue, elle sera proposée au même prix soit **6 €**, une façon pour l'association de remercier les Audois qui participent depuis plus de 15 ans à cette opération.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux distributeurs qui se présenteront à votre domicile pour vous proposer cette brioche.

La Municipalité propose aux Preixanaises et aux Preixanais, qui le souhaitent, de s'investir **en participant à cette distribution auprès de la population**.

Si vous souhaitez **donner un peu de votre temps** la semaine du 1^{er} avril, **faites-vous connaître auprès du secrétariat de mairie au 04.68.26.80.55**.

Agence Postale

HORAIRES d'ouverture pendant les vacances scolaires du 13 avril au 24 avril 2015 :

- Lundis 13 & 20, mardis 14 & 21, jeudis 16 & 23 :
⇒ de 13h30 à 16h30.
- mercredis 15 & 22 et vendredis 17 & 24 :
⇒ de 13h30 à 16h.

Fermeture les samedis 18 et 25 avril.

Nos agents techniques

Pour l'ouverture de la bibliothèque communale, une des anciennes salles de classe a subi un rafraîchissement : les agents technique de la commune s'y sont employés avec brio au mois de janvier 2015.



L'année 1915 à Preixan

En ce premier dimanche de l'année 1915, les cloches sonnent et les paroissiens se pressent pour assister à la messe célébrée par l'abbé Louis Vidal. Il manque de nombreuses personnes à la chorale qui sont parties aux armées. L'organiste Benjamin Guiraud, 70 ans, est présent pour accompagner les choristes et donner de la solennité à la cérémonie. Au cours de l'office, l'abbé Vidal monte en chaire et, dans son prêche, rassure les fidèles sur la situation du pays. Il pense que l'élection du nouveau pape, Benoît XV, aura sans doute une influence sur le cours de la guerre avec sa diplomatie qui parle avec tous les belligérants. L'église était pour les Preixanais le lieu où naissait l'espérance et où l'on attendait la protection divine.

Dans notre commune, la République et l'Église ont toujours entretenu de bonnes relations. En mai 1915 lors d'une réunion du Conseil Municipal, les élus se sont penchés sur une lettre de l'abbé Vidal qui les interpellaient. "Vu les charges nombreuses que les nécessités de la guerre m'ont exigées, je sollicite une réduction du prix du loyer du presbytère." Le Conseil Municipal à l'unanimité lui a accordé une baisse significative du loyer soit 50 francs par an. Ce brave curé, fidèle à son vœu de pauvreté lors de son ordination, était d'une générosité sans faille envers les plus démunis et les plus touchés en cette période de guerre.

Le Conseil Municipal était présidé par Edmond Maynadier avec, comme conseillers, : François Lalleman, Pierre Sié, Alban Brousse fils, Honoré Dufis, Henri Faillières. La mobilisation avait amputé le Conseil de quatre membres : Joseph Guiraud, Félix Gleizes, François Céze père, Jean-Jacques Maynadier, qui avaient rejoint le front de guerre.

Après avoir traité la lettre de l'abbé, nos élus ont évoqué le cas d'Augustin Théron, garde champêtre qui a été mobilisé. Dans notre village, Augustin réprimait les délits et dressait des contraventions en matière de police rurale et municipale. Le dernier point abordé fut le remplacement de la pompe du puits situé au milieu de la place de la mairie. La maison Fafeur de Carcassonne fournira et installera la pompe pour un prix total de 750 francs.

Depuis août 1914, cent quatre Preixanais ont quitté leur famille et se retrouvent dans divers régiments. Une minorité a été mobilisée en Afrique du Nord, là où quelques-uns avaient déjà pris le bateau pour effectuer leurs trois ans de service militaire.

Après les partants, il y eu les nouveaux arrivants, c'étaient des réfugiés provenant de Valenciennes. Deux maisons ont été louées par la Municipalité pour permettre leur installation. Louis Estouric, l'épicier, leur fournira des ustensiles de cuisine et des denrées alimentaires. Preixan reçoit ces victimes de guerre avec une solidarité coutumière.

Nos soldats au front écrivent à leurs familles, mais la censure militaire ne leur permet pas d'évoquer les lieux de bataille, l'évolution du conflit. Dans ces lettres, ils essayent de tracer, à ceux qui sont restés sur l'exploitation, un plan de travail et des conseils pour entretenir vignes, vergers et terres. Les mauvaises nouvelles arrivent aussi par la visite d'Edmond Maynadier ou François Lalleman qui remettent à la famille, l'avis officiel de la mort du soldat. En cette année 1915, trois Preixanais furent tués :

- Eusèbe Roussel, 31 ans, mort pour la France le 26 mars 1915 à Vauquois (Meuse),
- Pascal Cahuc, 34 ans, mort pour la France le 7 septembre 1915 à Souain (Marne)
- Jean Ventresque, 24 ans, mort pour la France le 26 Mars 1915 à Beauséjour (Marne).

La famille Ventresque est endeuillée pour la seconde fois, Claude Ventresque avait été tué dans les Vosges aux combats de Lesseux le 24 septembre 1914.

La communauté, frappée par tous ces deuils, devait continuer à vivre en accompagnant les proches, tout en maintenant le contact avec les soldats par diverses collectes caritatives. Les jeunes filles du village, encadrées par les couturières, ont tricoté des chandails, des paires de bas de laine, des gilets de laine et confectionné des ceintures de flanelle. Le tout était expédié à nos soldats qui luttèrent dans l'humidité et la boue des tranchées. Ils étaient dans une cruelle guerre défensive et furent hachés par les obus allemands pour certains. Ces paysans Preixanais se sont adaptés aux rigueurs des intempéries et ont tenu grâce au ravitaillement de la viande, du vin, de l'alcool et du tabac.

1915 fut une année sinistrée au niveau agricole. La réquisition des chevaux ne permit pas la culture de toutes les terres. Il ne restait au travail que de vieux chevaux fatigués et il n'était point facile d'en acquérir d'autres. À Carcassonne, il existait un marché aux chevaux, place d'Armes, derrière le marché à fourrage. Les frères Baichère vendaient des chevaux non réquisitionnables de temps en temps selon l'arrivée. Les domaines mettaient en vente, sur ce lieu, des chevaux réformés par les régiments. Certains agriculteurs n'avaient pas d'autre choix que de rechercher une paire de bœufs ou une vache et, ce, vu la rareté des chevaux.

Le vignoble fut touché de plein fouet début juin par une attaque de pyrale suivie d'une attaque de mildiou. Les nombreux traitements à base de sulfate de cuivre et de carbonate de soude ne suffirent pas à enrayer la maladie, ce qui donna une faible récolte de vin.

.../

L'ivern es pas passat
que luna d'abrial n'age treslucet.

*L'hiver n'est pas fini
si la lune d'avril ne s'est pas
remplie.*

Proverbe d'Oc

L'HYPERTENSION ARTÉRIELLE

En France, l'hypertension artérielle toucherait plus de 14 millions de personnes et près de 10 millions prendraient un traitement pour lutter contre cette maladie.

Même si les causes sont souvent floues, les facteurs de risques sont eux bien connus :

- ⇒ l'âge (la tension évolue irrémédiablement au fil des années)
- ⇒ l'hérédité
- ⇒ le tabagisme (le tabac abîme les artères et favorise les dépôts athéromateux)
- ⇒ l'alimentation (trop riche favorisant le cholestérol et donc les plaques d'athérome)
- ⇒ le stress, etc.

L'hypertension peut entraîner des complications très graves telles que les infarctus, les accidents vasculaires cérébraux (AVC), ...

Elle se définit comme étant une augmentation chronique de la pression du sang artériel, sachant que celle-ci peut varier selon si l'on est couché, assis, ou debout, si l'on vient de faire un effort ou non. C'est pourquoi il faut toujours rester assis et calme durant une dizaine de minutes avant de se faire prendre la tension.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), une tension est dite normale quand la pression artérielle est inférieure à 14/9 ou 140/90 mmHg. On parle de tension élevée quand la pression artérielle systolique est supérieure à 15 et la pression diastolique supérieure à 9.

Dans la majorité des cas, aucun symptôme n'apparaît véritablement. Les signes cliniques interviennent le plus souvent lors de poussées hypertensives importantes tels que :

- ⇒ des maux de tête survenant essentiellement le matin notamment dans la nuque,

.../

.../

- ⇒ la sensation de sifflements auditifs (acouphènes)
- ⇒ des troubles de la vision (sensation de mouches devant les yeux)
- ⇒ des vertiges
- ⇒ une accélération du rythme cardiaque (palpitations, tachycardie)
- ⇒ une difficulté à respirer (dyspnée)
- ⇒ une épistaxis (saignements de nez)
- ⇒ une hématurie (présence de sang dans les urines)
- ⇒ etc.

N'hésitez pas à chaque visite chez votre médecin traitant à vous faire contrôler la tension aux deux bras. Vous pouvez aussi vous procurer, auprès de votre pharmacien, un tensiomètre bracelet relativement facile d'usage qui vous permettra d'effectuer vous-même des contrôles réguliers.

Éric Martin, Infirmier Diplômé d'État.

/... En 1915, la production française de vin atteignait péniblement vingt millions d'hectolitres alors qu'avant 1914 elle culminait à quarante-six millions d'hectolitres.

1915 fut une année difficile dans notre commerce local. Le prix du pain chez le boulanger Valette est passé à 0,45 francs le kilogramme. En raison de la faible récolte des blés en 1914 et de la réquisition des armées, les prix flambent.

Chez nos cafetiers, une loi de novembre 1915 interdit de servir au détail des spiritueux aux militaires de tout grade ainsi qu'aux hommes mobilisés et mobilisables. Mais toutefois, il est autorisé à toutes ces personnes de consommer du vin, de la bière, du cidre, du poiré et de l'hydromel, ainsi que des liqueurs préparées avec des fruits frais.

En cette fin d'année, il manque depuis de nombreux mois, une chose rare au village qui faisait du bruit et perturbait les attelages. Il s'agit de la première voiture de Preixan, une automobile Peugeot année 1910 d'une puissance de 6 chevaux. La voiture est remise et son propriétaire, Jean-Jacques Maynadier, est parti à la guerre. Il faudra attendre son retour pour la voir évoluer, pétaradant dans les rues et traînant un nuage de poussière dans ces rues empierrées.

En cette fin d'année 1915, le 24 décembre à minuit, les paroissiens retrouvent leur église, la crèche et les chants occitans pour fêter la nuit de Noël. Des domaines de Lacombe, Gaubil, Maynadier, Castaniès, Foucauld, Pinier et de l'Origine, les gens arrivent à pied, bien emmitoufflés, une lanterne allumée pour mieux se repérer dans la nuit.

Voilà le second Noël de guerre où dans de nombreuses familles, il y aura un absent qui ne viendra pas s'asseoir près de la cheminée pour contempler la bûche de Noël qui se consume. Il ne sera pas là pour étreindre ses enfants, son épouse, ses parents. Que font-ils ces soldats durant cette nuit de Noël ? Ils doivent fêter la nativité dans les tranchées près de leurs camarades prêtres et religieux qui eux aussi ont été mobilisés. Ces hommes d'église vivent près de leurs frères d'armes et les assistent dans les moments douloureux et dramatiques. Ils sont les artisans de la consolation.

À ce moment, à cette heure, aucun signe optimiste ne peut prédire une fin rapide des combats et un retour dans les foyers en 1916.

Joël Vidal

Vie locale - Animations

La vie de l'école et du restaurant scolaire



Juste avant Noël, les enfants de l'école de Preixan ont bénéficié d'un concert exceptionnel des professeurs de l'école de musique de Carcassonne. Ce concert gratuit avait pour but de présenter les différents instruments à vent. Ce fut une présentation formidable, ludique et adaptée aux enfants.

La fête de fin d'année s'est bien passée ! Les enfants ont été gâtés. Cette année, le Père Noël est passé apporter les cadeaux en classe après un goûter collectif. Les enfants ont été très heureux de présenter le spectacle de fin d'année à leurs parents au foyer.

Début janvier, la classe des maternelles a préparé les galettes des rois en classe qui ont été dégustées le lendemain lors du goûter. Tout le monde n'a pas eu la fève mais chacun a eu une couronne fabriquée en classe.

En janvier, les élèves du CE2, CM1 et CM2 sont allés au centre de La Bastide de Madame pour travailler sur le thème de l'énergie. Ils ont participé à un atelier Sciences avec Mylène et à un atelier Arts avec Nathalie.

L'association "Printemps des notes" d'Alairac fera intervenir le jeudi 19 mars 2015 un musicien jouant de l'harmonica dans les deux écoles du RPI afin de présenter cet instrument aux enfants et leur jouera des morceaux de musique. Cet artiste se produira le dimanche 29 mars à 20h30 au foyer d'Alairac au festival d'Alairac en Malepère.

Dans le cadre du festival "Scènes d'enfances" organisé par le Conseil Général de l'Aude, le 24 Mars à 18h est prévu à la médiathèque de Rouffiac d'Aude, un spectacle intitulé "Tit Julo et la baleine". A cette occasion, l'artiste interviendra dans les deux écoles afin de proposer aux enfants des activités en relation avec le théâtre et en lien avec le spectacle proposé à la médiathèque.

Afin de pouvoir venir voir le spectacle, il faut impérativement réserver à la médiathèque au 04.68.26.48.95 car les places sont limitées.

Le repas de Noël de la cantine a été une belle réussite. La cantine était pleine d'enfants très heureux de partager ce très bon repas de Noël !

Le jour des vacances scolaires de février, les enfants de la cantine ont fêté Carnaval. Ils ont mis des chapeaux pointus fabriqués à la garderie et ont mangé dans la bonne humeur. Tout le monde était ravi.



Club du 3^{ème} âge

Lors de l'Assemblée Générale du samedi 17 janvier 2015, un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Noëlle Cros

Trésorière adjointe : Paulette Adami

Vice-président : Guy Cros

Secrétaire : Jeannette Barcelo

Trésorier : Gérard Jean

Secrétaire adjointe : Marie Montahuc

Membres actifs : Marie Barreau, Maïté Astre

Présidente d'honneur : Patricia Dhumez

Rappel : pour les retardataires, paiement de la cotisation 15 € par adhérent. Merci de le faire rapidement.

Le club du 3^{ème} Âge organise une sortie à la bambouseraie d'Anduze et train des Cévennes le jeudi 18 juin 2015. Veuillez retenir cette date. De plus amples précisions vous seront données sur le prochain «Preixan Avenir».

Rugby à XIII

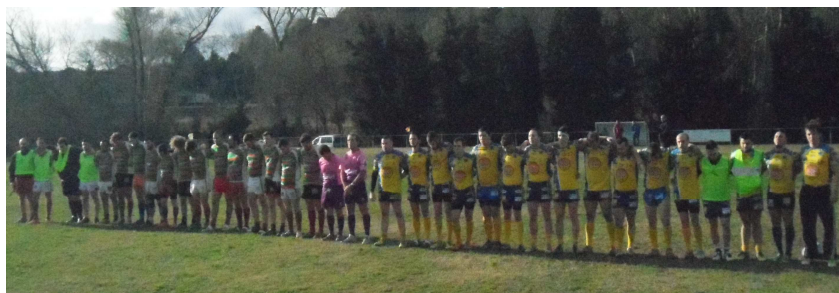
Des nouvelles des Arlequins de Preixan-Lauquet XIII

9^{ème} journée de championnat, l'ASAPL XIII recevait l'équipe de Ferrals : défaite sur le score de 18 à 22.

10^{ème} journée de championnat, l'ASAPL XIII a affronté l'équipe de Lescure sur le stade du Breil d'Aude, bon début d'année pour Preixan : victoire 30 à 22.

11^{ème} journée de championnat, déplacement de Preixan à Villegailhenc pour le derby Audois, belle partie des deux équipes et victoire serrée de Preixan sur le score de 14 à 18.

Premier tour de la coupe Paul Dejean, Preixan a reçu l'équipe de Saint Laurent de la Salanque : victoire 28 à 16. **Preixan se retrouve donc en quart de finale de la coupe.** L'équipe adverse sera tirée au sort ultérieurement.



Recueillement des deux équipes et des arbitres en hommage aux 17 victimes des attentats de janvier 2015

12^{ème} journée de championnat, Preixan se déplace à Villeneuve-Minervois, match difficile dans le froid et sous quelques flocons. Défaite 10 à 6.

L'équipe de Preixan est exempte durant 3 semaines. Le repos fera du bien à l'équipe en cette période froide et neigeuse.

Dimanche 1^{er} mars, rendez-vous au stade du Breil d'Aude de Preixan pour la 13^{ème} journée de championnat, l'ASAPL XIII recevra l'équipe de Clairac à 15h.

Carnet

Bienvenue à Cléa, arrivée au foyer de Mme et M. Focone en toute fin d'année 2014 et à Eliot, arrivé au foyer de Mme et M. Garrido au début du mois de février 2015. Félicitations aux parents.

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes de Preixan communique :

Tout d'abord, merci aux habitants du village pour leur générosité lors de la vente des calendriers. Si certaines personnes n'étaient pas là lors de notre passage, n'hésitez pas à venir trouver un des membres de l'association pour en avoir un.

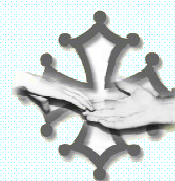
Les membres du Comité des Fêtes vous invitent à venir fêter Pâques avec notre fameuse omelette le lundi 6 avril au foyer de Preixan.

Dès le matin, chasse à l'œuf pour les enfants, suivi du repas. Animations pour les petits, spectacle de clown, ainsi qu'un tournoi de pétanque pour les grands seront prévus. Vous trouverez le déroulement de la journée et l'inscription au repas, un peu plus tard, dans vos boîtes aux lettres.

Venez nombreux !!

Coralie, en 2013, avec l'aide de toutes les associations, des commerçants, des entreprises et des particuliers, avait organisé une soirée au profit de l'Association des Greffés de la Moelle Osseuse de Midi-Pyrénées.

Ce fut un très belle journée placée sous le signe de la générosité, de l'amitié et de la solidarité.



Coralie avait comme projet de renouveler cette magnifique expérience. Pour lui rendre hommage et pour réaliser son projet, le Comité des Fêtes vous informe qu'une journée au bénéfice de l'Association des Greffés de la Moelle Osseuse de Midi-Pyrénées se déroulera le Samedi 25 avril 2015.

Nous vous communiquerons en temps voulu le programme de la journée ainsi que les actions qui se feront en parallèle.

Nous comptons sur vous !!!

Carnaval

A l'occasion de Mardi Gras, certains enfants ont souhaité faire Carnaval dans les rues du village. Enfants et mamans ont sorti les déguisements, les maquillages et se sont promenés en lançant des confettis pour le plus grand bonheur des enfants. Un goûté partagé a ensuite été organisé en face de l'épicerie.

Vivement l'année prochaine pour recommencer !!!



Preixan sur le web

Abonnement à l'Info lettre

Que ce soit depuis votre ordinateur PC ou portable, tablette ou Smartphone, vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser l'**Internet** et la **messagerie électronique** dans votre quotidien. Aussi pour vous informer régulièrement et de façon **complémentaire au bulletin papier bimestriel**, la Municipalité met en service une **Infolettre électronique (Newsletter)**. Adressée par email, cette Infolettre vous indiquera : les dates des Conseils Municipaux, les annonces de dernière minute, les manifestations locales, ...

Comment recevoir l'infolettre par email ?

Il vous suffit de vous abonner gratuitement en ligne en laissant votre e-mail dans le formulaire d'inscription :

RENDEZ-VOUS SUR PREIXAN.COM

Besoin d'aide : communication@preixan.com



Restaurant LE RELAIS DE PREIXAN

Les Jeudis du Relais

À déguster sur place, dans le cadre du menu à 14 € (entrée, plat, dessert, quart de vin inclus)
ou à emporter, en plat unique à 8 €.

- 5 mars : Poule au pot
- 12 mars : Civet de lapin Grand-mère
- 19 mars : Boles de Picolat (boulettes de viande à la catalane)
- 26 mars : Potée de choux façon du chef
- 2 avril : Cassoulet
- 9 avril : Paëlla de Marie
- 16 avril : Rognons à la moutarde
- 23 avril : Lasagnes au saumon fumé

Certains plats peuvent changer selon les approvisionnements de nos fournisseurs. Merci de votre compréhension.

Réservations avant le mercredi matin au : 04.68.26.35.54 ou 06.74.91.63.52

Club du 3^{ème} âge

Repas annuel

Le club du 3^{ème} Âge organise le premier repas de l'année, le **dimanche 26 avril 2015 à 12h15**, au restaurant Le Relais de Preixan.

Menu

Terrine de lapin aux pruneaux
et sa salade verte
Dos de saumon à la Blanquette
Confit de canard maison
Pommes de terre sarladaises (cèpes-oignons)
Fromage
Omelette norvégienne
Vin de pays - café

Prix du repas : 23 € pour les adhérents
26 € pour les non-adhérents

Paieement à l'inscription,

chez Mme Noëlle Cros ou Mme Marie Montahuc

Date limite d'inscription : Samedi 18 avril 2015

Coupon réponse

NOM :

Prénom :

Nombre de personnes :

La rédaction

Direction de la publication :
Patricia DHUMEZ

Commission Info-Com
Rédaction - Maquette
Patricia DHUMEZ
Josiane ARMERO
Magali DICK
Véronique PLA
Michel RIEUSSEC
Jérôme VALINA

À votre écoute

Contacts :

mairie.preixan@wanadoo.fr
communication@preixan.com

Visiter site web officiel :
www.preixan.com